

Bilan des activités 2017-2018

ACCUEIL CITOYEN DES RÉFUGIÉS DANS LE CADRE DES COULOIRS HUMANITAIRES



Fédération
Entraide Protestante



Bilan des activités 2017-2018

ACCUEIL CITOYENS DES RÉFUGIÉS DANS LE CADRE DES COULOIRS HUMANITAIRES

Ce rapport a pour objectif de dresser un bilan de l'action de la Fédération de l'Entraide Protestante et de ses associations membres dans le cadre du dispositif des couloirs humanitaires dont les premières personnes ont été accueillies en juillet 2017.

Sommaire

I. Le projet d'accueil des réfugiés de la Fédération de l'Entraide Protestante	3
1. Origines de l'action	3
2. Objectifs de l'action	4
II. Actions réalisées et résultats obtenus	5
1. Accueil des demandeurs d'asile et structuration du réseau d'accueil	5
Accompagnement des demandeurs d'asile dans leur parcours d'intégration	6
Accompagnement vers l'apprentissage de la langue	6
Actions menées pour l'accompagnement vers l'emploi	6
Actions menées pour l'accompagnement vers le logement	8
Actions menées pour favoriser la construction d'un réseau social au travers d'activités culturelles, sportives ou sociales en lien avec la société d'accueil	8
2. Développement d'outils à destination des acteurs du projet	9
III. Les enseignements clés tirés du projet	10
IV. Conclusions et perspectives	11



Arrivée, juin 2019.

I. Le projet d'accueil des réfugiés de la Fédération de l'Entraide Protestante

1. Origine de l'action

Dès septembre 2014, face à la grave détérioration du contexte humanitaire au Moyen-Orient, la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP) et ses partenaires se sont mobilisés pour promouvoir et mettre en œuvre l'accueil inconditionnel des réfugiés d'Irak et de Syrie, en lien avec les pouvoirs publics, en proposant des places d'hébergement mises gracieusement à disposition par des particuliers, des paroisses, des associations et des collectifs de citoyens engagés.

La FEP, en qualité de chef de file - tête de réseau, organise ainsi l'accueil de personnes titulaires d'un visa D accordé au titre de l'Asile, arrivant en France après étude de leur demande par les consulats. Ce

travail a été fait en partenariat depuis 2014 avec le service de l'Asile du Ministère de l'Intérieur, complété depuis 2017 par un partenariat de cinq institutions, la Fédération Protestante de France (tt), la Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), la Conférence des Evêques de France (CEF), le Secours Catholique – Caritas France (SCCF) et la Communauté de Sant'Egidio (CSE), ainsi qu'avec le Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intérieur (protocole d'accord dit « couloirs humanitaires »).

Les personnes accueillies sont suivies au quotidien par des collectifs d'accueil citoyen sur l'ensemble du territoire français. Ces collectifs sont soutenus par des associations adhérentes à la FEP, disposant d'un ancrage régional important, permettant de tisser des liens forts entre les collectifs d'accueil et les pouvoirs publics d'une part (collectivités et services déconcentrés) et les associations de soutien aux étrangers et d'insertion d'autre part. L'ensemble du dispositif est coordonné par la « plateforme nationale pour l'accueil des réfugiés » basée à Paris. Cette action bénéficie d'un soutien financier partiel des pouvoirs publics depuis 2017 pour les personnes ayant obtenu leur statut de réfugié ou de protection subsidiaire (ce soutien est accordé à travers des appels à projets ciblés pour une expérimentation de l'hébergement citoyen). Elle bénéficie également de financements de la commission européenne depuis janvier 2019 et de soutiens privés provenant de fondations et de particuliers. Entre 2015 et 2018, cela correspond à l'accueil et l'accompagnement d'environ 435 personnes (soit environ 88 familles). Fin 2018, autour de 250 personnes sont suivies, les autres sont rentrées dans le droit commun.

2. Objectifs de l'action

Le projet d'accueil des réfugiés vise un triple objectif :



- Permettre à davantage de personnes réfugiées ayant fui la Syrie et l'Irak pour le Liban de trouver refuge en France de manière sûre ;**
- Inviter, soutenir et développer les actes de solidarité mobilisant les réseaux citoyens chrétiens et non chrétiens pour un accueil inconditionnel ;**
- Faciliter l'installation et l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire par un accueil fraternel et citoyen.**

Ce projet est un projet de fraternité. Les actes d'accueil citoyen permettent de mieux comprendre les personnes accueillies, leur altérité, leur apport positif à la société et témoignent d'une volonté et d'une capacité de vivre ensemble, éloignant par là même, les tentations xénophobes et de repli.

L'accueil citoyen promu par la FEP ne se substitue pas aux prérogatives régaliennes de l'État, il est au contraire inséré dans le dispositif national d'accueil et constitue un levier très puissant d'intégration pour les personnes accueillies, immergées dans la culture française.



Au cours de l'année 2018, les collectifs citoyens accompagnés par la FEP ont accueilli 126 personnes (soit 33 familles) ayant obtenu un visa au titre de l'asile dans le cadre des couloirs humanitaires.

II. Actions réalisées et résultats obtenus

1. Accueil des demandeurs d'asile et structuration du réseau d'accueil

Une équipe travaille au Liban à l'identification des familles à accueillir, à la constitution de leur dossier de candidature (qui sera transmis aux autorités françaises) et à leur préparation au départ. La plateforme s'est d'abord constituée à Paris, autour de salariés et bénévoles intervenant dans l'orientation, la détection et l'accompagnement de groupes bénévoles locaux qui désiraient s'engager dans cette initiative.

Fin 2017, trois pôles régionaux d'accompagnement ont été constitués, basés à Strasbourg pour le Grand-Est, Valence pour Franche Comté, Bourgogne, Rhône-Alpes et Bordeaux pour la Nouvelle Aquitaine ; ils sont gérés par des associations adhérentes de la FEP ayant déjà une activité soutenue en faveur des étrangers, respectivement l'Étage, le Diaconat Drôme Ardèche et le Diaconat de Bordeaux. Ces pôles régionaux (un salarié encadré par un chef de département) ont recruté et animé 32 collectifs d'accueil avec prise en charge de l'hébergement en 2018. Chaque collectif prend en charge une famille accueillie.

Au-delà de l'hébergement, les collectifs citoyens sont organisés de façon à pouvoir accompagner les demandeurs d'asile dans leurs parcours d'intégration, que ce soit concernant l'apprentissage de la langue, l'accès à l'emploi, au logement ou la constitution d'un réseau à travers des activités culturelles, sportives ou sociales. Les collectifs citoyens, n'ont pas vocation à se substituer à l'accompagnement de travailleurs

sociaux, mais à créer des liens entre les personnes accueillies et les services publics. Ils sont également formés sur la question de l'accueil dans un contexte d'interculturalité.

À ce titre, les deux sessions de la formation Accueillir et se Comprendre suivies par 8 collectifs (18 personnes, un Ivoirien et un couple de Syriens) à Sommières et un collectif (10 personnes) à Cambrai avaient pour but de faciliter la communication avec les publics migrants, en identifiant les différences culturelles, les divers modes de communication et favoriser l'apprentissage de la langue française.

Accompagnement des demandeurs d'asile dans leur parcours d'intégration

Chaque collectif citoyen, composé en général d'une dizaine de membres très actifs et de plus de 50 membres plus ou moins actifs mais cotisants, est construit autour d'une famille de demandeurs d'asile. Chaque membre du collectif est en charge d'accompagner les demandeurs d'asile sur une thématique spécifique de leur parcours. Cet accompagnement se fait en lien étroit avec le tissu associatif local et le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile ; il n'a pas vocation à s'y substituer. Par exemple, un membre du collectif d'accueil dont la mission principale est l'accompagnement administratif et juridique, fera le lien avec les associations spécialisées dans ce domaine, comme la Cimade par exemple.

Chiffres clés

- **126 personnes accueillies ;**
- **46 mineurs scolarisés ;**
- **Plus de 600 personnes activement impliquées dans l'accueil.**

Accompagnement vers l'apprentissage de la langue

L'immersion dans la langue française permise par l'accueil citoyen est un facteur primordial d'apprentissage de la langue, mais au-delà de cet apprentissage lié à la conversation régulière avec les collectifs citoyens, un dispositif est mis en place pour chaque famille.

Ainsi, les membres adultes des familles accueillies bénéficient de cours de Français Langue Étrangère (cours individuels, cours collectifs, ateliers de conversation, ateliers de lecture) à l'initiative des membres des collectifs d'accueil souvent enseignants en retraite ou en activité, encadrés - ou non - par des professionnels (chargé de mission du service d'apprentissage linguistique et culturel du pôle Grand Est, formateur de FLE du pôle Auvergne Rhône Alpes) qui leur donnent des conseils pédagogiques (guides du bénévole pour l'alphabétisation, sites Internet de FLE, erreurs pédagogiques de novices à ne pas commettre etc.). Certains suivent des cours de français en ateliers sociolinguistiques en association (Centre de la Fédération des Œuvres Laïques, Secours Populaire, Centre Socio Culturel, Croix Rouge Française), ou encore via des dispositifs publics (proposés par la commune, MJC), en foyer rural, à l'Alliance Française, ou encore des cursus universitaires (par exemple à l'université Bordeaux Montaigne ou à la Maison universitaire internationale de l'Université de Strasbourg). Certaines personnes accueillies ont enfin suivi des cours en ligne permettant d'obtenir le niveau A1, A2 ou B2 (organisme de formation AFPA par exemple). Depuis peu, le Ministère de l'Intérieur propose également un système de cours en ligne (MOOC) pour obtenir un niveau A2 à B2 que certaines personnes accueillies vont prochainement essayer.

Les enfants scolarisés progressent rapidement, encouragés par leur famille, parlant et écrivant un français « courant » en six à neuf mois. À noter toutefois que dans le secondaire, l'apprentissage peut être plus difficile associé à la mise à niveau des autres disciplines. Certains collèges en ville ont des classes UPE2A (Unité Pédagogique Pour Élèves Allophones Arrivants) qui permettent une intégration progressive dans

les classes dites classiques. Ces classes sont plus « confortables » pour les enfants réfugiés mais sont rares, voire inexistantes en zone rurale. Les bénévoles des collectifs interviennent par ailleurs pour du soutien scolaire, ce qui contribue au rapprochement des familles accueillies et accueillantes

Il existe de nombreuses contraintes spécifiques à la situation des bénéficiaires du projet. D'une part, la loi interdit aux demandeurs d'asile d'exercer un emploi. Seuls ceux dont la demande a été introduite depuis plus de 6 mois peuvent solliciter une autorisation de travail. D'autre part, les bénéficiaires du projet Couloirs Humanitaires sont accueillis sur des critères de vulnérabilité précis, notamment concernant leur état de santé. Pour un nombre important d'entre eux, l'état de santé est difficilement compatible avec l'exercice d'un emploi. Pourtant, l'accès à l'emploi est le facteur clé favorisant l'autonomie des familles sur le long terme.

Ainsi, malgré ces difficultés, la plateforme, ses pôles locaux et surtout les collectifs se sont mobilisés pour :



Faciliter les démarches avec les services publics du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, informer les bénévoles des actions d'insertions professionnelles dont peuvent bénéficier les réfugiés dans le cadre du suivi RSA, Pôle emploi, Mission Locale (associations et chantiers d'insertion, Période de Mise en Situation en Milieu de Travail via Pôle Emploi, Parcours Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie à la Mission locale etc.) ;



Aider à trouver des formations professionnelles correspondant à leur projet, leurs besoins en tenant compte de la réalité du marché du travail (par exemple, prise de contact avec le Centre de langues de l'Université de Saint-Etienne pour orienter un réfugié souhaitant intégrer le Diplôme Universitaire de FLE destiné au public réfugié avec, pour objectif, la reprise d'étude universitaire, ou encore le partenariat entre l'Université de Haute Alsace et l'association «Démocratie et entraide en Syrie» qui ouvre quelques places pour la poursuite des études arrêtées du fait des évènements dans le pays d'origine) ;



Aider dans la procédure de reconnaissance de diplômes via l'agence du Ministère de l'Education Nationale ENIC NARIC (site du CIEP) ;



Aider à la mobilité : aide financière ou cours de conduite ou encore demande de reconnaissance du permis de conduire, aide à l'obtention du « BFR » (permis scooter), soutien financé par les collectifs (déplacements en bus, train, voiture dont assurance), prêt d'un véhicule lorsque le village d'accueil est isolé par exemple.



Aider à l'ouverture d'un compte bancaire, démarche excessivement complexe, en particulier pour les personnes en demande d'asile.

L'accueil des réfugiés par un collectif de citoyens permet enfin aux bénéficiaires d'être accompagnés au quotidien dans leurs démarches de recherche d'emploi (par exemple, aide à l'utilisation d'un ordinateur, à l'obtention d'une mission d'intérim de quatre semaines dans une usine, d'un contrat d'insertion en espaces verts, de stages en restauration et boulangerie, ou encore aide à l'inscription puis accompagnement aux rendez-vous de pôle emploi) et de bénéficier du réseau professionnel de ces bénévoles (mise en relation avec un chercheur conférencier compte tenu de l'ancienne profession du bénéficiaire ou encore avec un chef d'entreprise).

Actions menées pour l'accompagnement vers le logement

L'ouverture des droits conditionne l'accès au logement. La demande de numéro unique dans le parc social est souvent plus adaptée pour les personnes bénéficiaires des minima sociaux ou à faibles revenus, puisque le prix des loyers y est modéré. Le dossier est nécessairement tenu à jour pour que la demande aboutisse (accès en ligne), ce qui implique des démarches régulières appuyées par le travailleur social du pôle régional (avec accès, par exemple, au dispositif d'intermédiation locative du pôle Auvergne Rhône-Alpes ou encore au partenariat avec les Offices Publics d'Habitation à Loyer Modéré, les résidences sociales, l'agence immobilière à vocation sociale dans le département de la Drôme) ou un assistant social proche géographiquement des collectifs et bénéficiaires, ou encore par un service d'accompagnement global destiné aux réfugiés (par exemple, le dispositif Accéclair de Forum Réfugiés). Le travailleur social peut, par le biais d'un courrier, appuyer certaines demandes de logement, ce qui, selon les situations, permet l'obtention d'une proposition de logement un peu plus rapidement. Par exemple, les accords collectifs départementaux permettent au bailleur social de prioriser les demandes les plus urgentes, à condition qu'un travailleur social ait évalué la situation d'hébergement et de financement en amont. Les connaissances et expériences du travailleur social aident ainsi à renseigner précisément les familles et les membres des collectifs et à faire avancer certaines situations en attente.

Certaines familles, ayant acquis leur statut de réfugié ou PS et percevant l'ensemble des minima sociaux, ont ainsi accédé à un logement, particulièrement dans les villes de petites dimensions, les difficultés augmentant proportionnellement à la taille des villes.

Le mécanisme du bail glissant est à cet égard très bienvenu car il donne confiance aux bailleurs (institutionnels ou privés) et permet une dégressivité progressive de l'aide des collectifs. Le réseau et les connaissances du collectif favorisent par ailleurs bien souvent l'accès au parc privé. Dans certains cas, les bailleurs privés acceptent un loyer progressif, adapté dans le temps à l'augmentation des ressources du locataire. La disparité est forte entre les zones rurales, où des logements sont accessibles pour des personnes ayant un revenu très modeste, et les plus grandes villes. L'absence d'un emploi rémunéré reste toutefois un frein à l'obtention d'un logement.

Très souvent, l'accès au statut de locataire ne signifie pas pour autant une autonomie totale dans les démarches. Plusieurs collectifs précisent que des familles qu'ils n'hébergent plus les sollicitent encore pour des soutiens ponctuels : explication de certains courriers, demandes spécifiques de la part de la Préfecture ou de l'OFPRA, accès à une formation, accès à l'emploi, aide juridique à la réunification familiale.

Les particuliers travaillent enfin sur l'accompagnement vers l'autonomie : sensibilisation à la gestion budgétaire (avec par exemple la participation aux frais pour certains hébergés qui achètent leurs denrées alimentaires, ou encore des « formations » sur le prix de l'électricité, mais aussi l'intervention d'une conseillère en économie sociale et familiale dans un foyer), autonomie afférente au logement.

Actions menées pour favoriser la constitution d'un réseau social au travers d'activités culturelles, sportives ou sociales en lien avec la société d'accueil

Les collectifs s'organisent pour faire participer les personnes accueillies à leur vie quotidienne en y incluant les sorties, les fêtes, les événements. Passer du temps avec les membres de la société d'accueil, voir comment se fêtent les anniversaires, certaines fêtes de famille, visiter un musée, aller à des concerts, à la piscine, à la fête foraine, faire et partager des repas ensemble, faire des balades, l'idée étant de transmettre une vision d'ensemble du « savoir-vivre » en France afin de pouvoir commencer à se projeter et reconstruire un avenir. En Périgord et dans le Gard, certaines familles accueillies organisent ainsi 1 à 2 fois par mois des repas « syriens ou irakiens » et une partie des voisins vient s'enrichir avec un échange de recettes. Autre exemple avec trois familles résidant dans le Haut Rhin ayant proposé d'accueillir une famille le temps d'un week-end pour une découverte de la région. La famille accueillie a alors été amenée à se déplacer seule en train, à cuisiner des spécialités culinaires du pays d'origine et du pays d'accueil, et à partager des moments conviviaux avec de nouvelles connaissances. La visite des institutions et lieux de cultures est par ailleurs tout aussi importante que la visite de la ville, de la région et ses environs. Les relations d'amitié et de confiance qui se créent entre les personnes des collectifs et les personnes accueillies posent en général une base solide pour l'avenir.

L'association l'Étage du pôle local Grand Est, propose quant à elle régulièrement à Strasbourg des sorties à l'extérieur pour les parents et leurs enfants : visite de la médiathèque, découverte des parcs de la ville et activités qui y sont possibles, festival de musique, spectacle pour les enfants, balade dans la montagne enneigée, baignade dans un lac... Ce type d'activités est à destination de toutes les familles françaises ou étrangères, accompagnées via l'Étage ou via la FEP, ce qui permet des rencontres et une mixité sociale.

Par le biais de l'école, de l'inscription en centre de loisirs, du bénévolat ou encore du sport, l'intégration se fait assez facilement, aussi bien pour les enfants qu'entre parents (dont certains participent aux activités de l'école). À Lille, un réfugié a rejoint l'équipe de basket ; à La Force dans le Périgord, un autre fait des courses à pied ; en Nouvelle Aquitaine, l'une fait de la gymnastique quand l'autre participe à des cours de danses folkloriques. Les clubs de sport accueillent tout aussi bien les adultes que les enfants et la langue ne freine guère la compréhension mutuelle et la connaissance des autres.

Parmi les points d'ancrage en France des personnes réfugiées, figurent en bonne place leurs compatriotes syriens ou irakiens et les premiers arrivés ont plaisir à venir en aide aux nouveaux arrivés. Des liens se créent enfin au sein des communautés religieuses (chrétiens d'Orient, communautés musulmanes locales, protestants, catholiques, laïcs...).

2. Développement d'outils à destination des acteurs du projet

Dans un souci d'accompagnement des différents acteurs du projet, la FEP a développé des outils spécifiques à chaque public.

Pour les collectifs citoyens, des outils permettent l'accompagnement dans les différentes étapes du parcours d'intégration (1) : ils couvrent les aspects juridiques liés à l'hébergement, l'accompagnement administratif des demandeurs d'asile ; à destination des pôles régionaux, des outils de sensibilisation autour des couloirs humanitaires et d'appel à hébergement (2) ; et pour les familles accueillies, des outils destinés à faciliter leurs parcours et leur intégration (3).

- 1**
 - Politique de protection des publics fragiles ;
 - Dépliants des couloirs humanitaires ;
 - Appel à l'hébergement.
- 2**
 - Charte d'accueil ;
 - Guide de l'hébergeur ;
 - Fiches pratiques (*La demande d'asile, L'ouverture des droits sociaux, L'appel à dons*).
- 3**
 - Livret d'accueil traduit en arabe ;
 - Convention d'hébergement et déclaration sur l'honneur.

III. Les enseignements clés tirés du projet

Le contexte actuel autour de l'accueil de l'étranger, en France et en Europe, est source de tension comme de fragilité pour les personnes accueillies et les acteurs qui s'investissent. Nous pouvons tirer plusieurs enseignements du projet :



L'accueil citoyen permet de changer le regard de l'entourage sur les étrangers. 75 % des collectifs accueillants considèrent que le projet a changé positivement le regard de leur entourage sur les personnes migrantes.



Paradoxalement, les délais pour l'obtention de la protection internationale sont bien supérieurs à ceux qui font l'objet même du protocole des couloirs humanitaires ; ainsi, près de la moitié des demandeurs d'asile n'ont pas été entendus par l'OFPRA durant les trois premiers mois suivant leur arrivée en France contrairement à ce que prévoit le protocole encadrant le projet.



L'accompagnement fraternel citoyen ne se substitue pas au dispositif national d'accueil, mais le complète. Ainsi, 81 % des collectifs d'accueil coopèrent avec les organisations de la société civile, près des 2/3 des collectifs collaborent avec des structures d'accompagnement social dédiées aux demandeurs d'asile financées par l'État.



Les mesures législatives ou réglementaires sont plus contraignantes, le nouveau décret du 31 mars 2018 ne permettant plus aux demandeurs d'asile hébergés chez des particuliers de percevoir la part additionnelle de l'Aide financière aux Demandeurs d'Asile. Le décret du 14 décembre 2018 interdit la domiciliation des demandeurs d'asile chez un tiers tout en autorisant celle dans un logement dont le demandeur serait propriétaire ou locataire ou dans un logement appartenant a/loué par son conjoint/enfant/ascendant. Là encore, une dérogation existe pour les demandeurs d'asile hébergés dans le cadre des couloirs humanitaires.

Ces signaux contradictoires nous conduisent à la plus grande vigilance et à la poursuite de projets expérimentaux qui ont vocation à identifier, tracer des pistes, éprouver des modes d'accueil, d'accompagnement et de mise en œuvre ; ainsi, nous constatons que la mise en place de pôles régionaux (bien mieux adaptés et efficaces pour l'organisation et le suivi des accueils, la mise en liens, l'animation des collectifs) a grandement amélioré la coordination du dispositif et le suivi des personnes accueillies. Par ailleurs, les bénévoles et permanents investis au quotidien dans la coordination de la plateforme à Paris ont démontré qu'ils constituent la pierre angulaire et la mémoire vivante du projet.

IV. Conclusions et perspectives

Le dispositif d'accueil de la FEP a connu d'importantes évolutions depuis son démarrage en 2014.

La mise en place de la plateforme et le développement des pôles régionaux ont développé et structuré le dispositif et le maillage territorial. En 2019 deux nouveaux pôles régionaux intègrent le dispositif, il s'agit du pôle régional sud-est, basé à Marseille et géré par l'association Jane Panier et du pôle Ile de France, géré par le Centre d'Action Social Protestant (CASP).

Ainsi le réseau FEP dispose d'une grande connaissance juridique et administrative autour de la question du statut du réfugié, du public et de sa spécificité ainsi que des compétences pour communiquer avec des usagers peu francophones. Il mobilise par ailleurs des actions citoyennes en s'appuyant sur des collectifs volontaires prêts à s'engager dans l'hébergement et l'accompagnement de familles. Il assure des conditions de vie stables et la récupération d'une vie autonome dans un environnement digne et sûr, en respectant la vie privée, les capacités, les souhaits et les rythmes de toutes les personnes impliquées. Il contribue à l'émergence de solutions d'intégration en s'appuyant sur le principe d'inconditionnalité (absence de distinction fondée sur l'appartenance religieuse, sociale ou politique).

La FEP souhaiterait à l'avenir diffuser l'expertise spécifique développée dans le champ de l'accueil et de l'accompagnement citoyen des demandeurs d'asile. Il s'agira de partager les enseignements tirés auprès des acteurs de ce secteur : organisations de la société civile, pouvoirs publics, citoyens engagés. Par ailleurs, la FEP souhaite également s'impliquer davantage sur un levier essentiel d'intégration pour les étrangers en France : le droit au travail. Il s'agira de développer des initiatives innovantes pour faciliter l'accès au travail pour les personnes étrangères.

FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

47, rue de Clichy
75009 PARIS
+33 (0)1 48 74 50 11
www.fep.asso.fr

Guilhem Mante

Coordinateur de Programme
« Accueil de l'Étranger »
+33 (0)1 48 74 53 87
guilhem.mante@fep.asso.fr

Sophie de Croutte

Responsable de la Plateforme
d'accueil des réfugiés
+33 (0)1 48 74 53 88
sophie.decorutte@fep.asso.fr

Romina Sanfourche

Responsable Communication
+33 (0)6 69 68 76 20
romina.sanfourche@fep.asso.fr

Conception et rédaction du document :
Fédération de l'Entraide Protestante
Crédits photos : Sophie de Croutte ; Soledad Andre
Maquette : Zelda Mauger

Imprimé sur du papier recyclé en juin 2019.

